Province de Luxembourg

Commune D'ETALLE

Étalle, le 29 avril 2026

Reçu le

0 4 MAI 2026

Monsieur François DESQUESNES
Vice-Président et Ministre du Territoire,
des Infrastructures, de la Mobilité
et des Pouvoirs locaux
Rue d'Harscamp, n°22
B – 5000 NAMUR

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Conseil communal d'Étalle souhaite faire suite à votre courrier invitant les communes à se positionner quant à l'avenir fonctionnel des provinces.

Après examen attentif de la note d'orientation du Gouvernement wallon relative à l'évolution de l'institution provinciale, et dans le contexte de la réforme annoncée de celle-ci, notre Conseil communal tient à vous faire part des éléments suivants.

Tout d'abord, nous relevons que la déclaration de politique régionale prévoit une analyse des missions provinciales en vue d'un éventuel transfert vers des niveaux de pouvoir jugés plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des moyens financiers, et que les missions supracommunales résiduaires seraient confiées à une assemblée de bourgmestres. Toutefois, aucune précision n'est apportée à ce stade quant aux modalités concrètes de cette réforme, ni quant à ses impacts sur les compétences et les finances communales, ni encore quant à l'organisation et au financement des futures instances supralocales.

Le Conseil communal d'Étalle tient à souligner le rôle essentiel joué par l'institution provinciale en matière de coordination, de mutualisation et d'action supracommunale. Ce rôle apparaît complémentaire à celui des communes, des intercommunales, de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'État fédéral.

Nous insistons également sur les spécificités propres à la province de Luxembourg, caractérisée par une vaste superficie, une population dispersée et une faible densité démographique. Ces particularités impliquent des besoins spécifiques en matière d'organisation des services publics et d'accompagnement des communes.

Au regard de ces éléments, le Conseil communal réaffirme :

- son attachement à l'institution provinciale ;
- la pertinence d'un niveau de pouvoir provincial fort, ancré dans les réalités de terrain et capable de mener des politiques adaptées aux spécificités du territoire luxembourgeois.

Par ailleurs, nous considérons que certaines missions doivent impérativement être maintenues, voire renforcées, au niveau provincial, notamment :

- le financement et l'organisation des zones de secours ;
- la planification d'urgence à l'échelle supracommunale ;
- l'enseignement spécialisé ;
- la médecine sociale et préventive ;
- le soutien technique aux communes (voiries, cours d'eau, etc.) ;
- les services techniques provinciaux ;
- le soutien au secteur agricole et à la ruralité ;
- les centrales d'achat et marchés publics mutualisés ;
- le développement du tourisme ;
- les politiques de santé, notamment via des structures telles que Vivalia.

En outre, nous attirons votre attention sur la charge supplémentaire que pourrait représenter un transfert de compétences vers les communes, en l'absence de garanties quant aux moyens financiers correspondants.
Dès lors, nous sollicitons :

- l'organisation d'une concertation associant l'ensemble des niveaux de pouvoir concernés (communes, provinces, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles);

- la réalisation d'une analyse approfondie visant à déterminer le niveau territorial le plus pertinent pour chaque compétence, en tenant compte notamment :
 - de la pertinence d'une organisation supracommunale à l'échelle provinciale ou par bassins de vie ;
 - de la nécessité de garantir la pérennité et l'accessibilité des services ;
 - des impacts sur l'emploi et l'économie ;
 - du maintien des moyens financiers nécessaires pour notre territoire.
 -

Enfin, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir préciser la plus-value attendue de la réforme envisagée, en particulier en ce qui concerne :

- les économies d'échelle annoncées ;
- l'amélioration de la lisibilité institutionnelle pour les citoyens.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil communal d'Étalle,

Échevin
BRICOT Fabienne
Conseillère
Bourgmestre
LEQUEUX N-Françoise
Conseillère
FALMAGNE JEAN-LUC
ECHEVIN
EGON Valérie
conseillère
Conseillère
Constance GILLARD
Jan Buggenhaut Vere
conseillère
Hélène HANUS
Audrey Notte
Conseillère
Augustin VANDEKERKOVE
Conseiller

Administration communale : Rue du Moulin 15 – 6740 ETALLE
063/210.200 – secrétariat@etalle.be